

Le Billet

de la Société culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
 Vice-Pdt : Samuel Montagne, 185 Puech-Cabrier 81210 Roquecourbe
 Trésorier : Jean-Pierre Carme, 46 route de Sémalens 81710 Saïx
 Secrétaire : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
 Directeur de la publication : Didier Serres
 Expédition du Billet : Nicole et Jean-Pierre Maurel

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult, 81100 Castres - Courriel : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.fr

Un famille d'immigrés espagnols à Castres et Réalmont

Soucieux de l'intérêt d'un ensemble de documents relatifs à une famille d'immigrés espagnols, un particulier les a remis à la Société culturelle afin qu'elle puisse les exploiter. En conséquence, nous retraçons l'existence de cette famille, qui a vécu à Castres et à Réalmont pendant plus d'un siècle à partir de 1805. Une existence ordinaire, dira-t-on, mais qui ne manque pas d'intérêt.

Immigrés de première génération au début du XIX^e siècle

Cette famille apparaît à Castres dans la première décennie du XIX^e siècle. Elle est composée d'un homme d'âge mûr, Fernando Soler, de son épouse Maria Anna Coste, et de leur fils Jaume.

Comme cela se faisait habituellement à cette époque, les prénoms ont été rapidement francisés, Fernando, Maria Anna et Jaume devenant Ferdinand, Marie-Anne et Jacques. Quant au patronyme, il a subi dans les premières décennies de multiples déformations, Soler étant transformé en Sol, Solé, Solaire...

Que savons nous d'eux ?

Selon un passeport du 31 mars 1817, Ferdinand Soler demeure à Castres depuis douze ans, ce qui permet de situer l'arrivée de la famille vers 1805. Il est dit *âgé de 44 ans et originaire de Caleya en Espagne* : il est donc né vers 1772 à Calella, dans le diocèse de Gérone, en Catalogne.

Calella est une petite ville située sur la côte méditerranéenne à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Barcelone. Elle compte alors près de 3 000 habitants. Outre l'agriculture et la pêche, ses habitants s'adonnent à la fabrication de bas de laine et de soie, activité qui connaît une forte croissance à la fin du XVIII^e siècle (plus de 200 ateliers y sont recensés).

D'après son acte de décès à Castres, le 27 mai 1849 à l'âge de 78 ans, Ferdinand serait effectivement né vers 1771 à Calella de Joseph Soler et Marie Verdedier. Selon son acte de décès à Réalmont, le 27 mars 1858, son épouse Marie-Anne Coste serait aussi née à Calella vers 1778 de Joseph Coste et Paule Coste, propriétaires. Quant à leur fils Jacques, il est né dans la même ville le 9 novembre 1799.

Ferdinand a un frère Jean Soler, sans doute de passage à Castres en 1810 : il nous est connu par l'acte de son décès, intervenu le 26 octobre 1810 dans l'habitation de Ferdinand et de sa famille rue de l'Albinque. Il est dit âgé de 47 ans (né vers



1763, il serait donc l'aîné), originaire de Calella, fils de Joseph Soler et de feu Marie Valdegueira, et époux de Joséphine Souteros.

Les premiers documents qui nous renseignent sur la famille Soler datent donc de 1810 soit cinq ans environ après son arrivée. Ferdinand Soler est qualifié de *faiseur de bas* et son frère Jean de *fabriquant de bas*. Ce dernier est-il à Castres pour des raisons commerciales ou familiales ?

Pour la déclaration du décès de Jean Soler, Ferdinand, son frère, est accompagné de Jean Boyer, 36 ans, *fabriquant de bas au métier* habitant dans la même rue de l'Albinque. On peut voir très probablement dans celui-ci l'employeur de Jacques Soler.

Jean Boyer était né le 12 janvier 1774 à Castres dans le quartier de Villegoudou de Joseph Boyer et Marguerite Clerc et avait été baptisé le même jour « au désert » par le pasteur Bonifas. *Faiseur de bas* habitant depuis quatre ans au Pont de Camarès, dans le département de l'Aveyron, il avait épousé le 16 novembre 1795 à Camarès Marie Bergé ou Berger, âgée de 25 ans. Sans doute est-il revenu peu après exercer son métier à Castres. Jusqu'à son décès (1834), il reste implanté dans cette ville comme fabricant. Lors de la mort de son épouse le 10 septembre 1829, il est qualifié de *fabricant de bonnets* rue de l'Albinque, à sa mort le 19 novembre 1834 de *fabriquant de bas au métier* dans la Grand' Rue.

Ferdinand Soler est-il resté au service de Jean Boyer ou a-t-il cherché à voler de ses propres ailes ? En tout cas, il paraît avoir quitté Castres vers 1825 et s'être établi comme *fabricant de bas* à Roquecourbe.

Nous perdons sa trace jusqu'à son décès intervenu en 1849 à l'hospice civil de Castres où il avait été admis.

Jacques Soler, fils unique

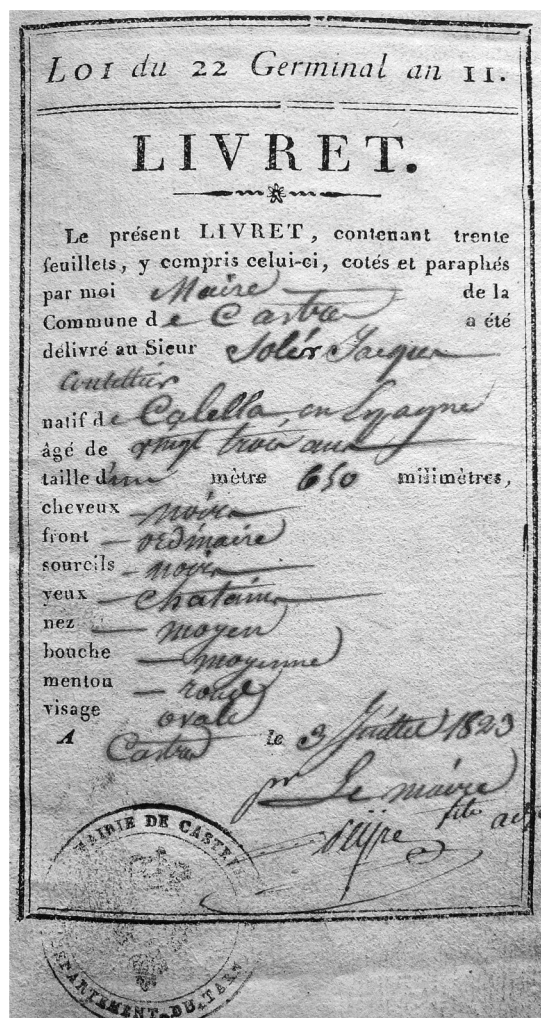
Ce n'est qu'à partir de l'âge de 20 ans que nous connaissons le cheminement du jeune Espagnol grâce au livret dont doivent être pourvus tous les ouvriers travaillant en qualité de compagnons ou garçons en vertu de la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803) relative aux manufactures, fabriques et ateliers, ainsi que de l'arrêté du 9 frimaire an XII (1^{er} décembre 1803). Il a en effet entrepris, assez tardivement, une formation de coutelier.

Il réalise son apprentissage entre 1819 et 1822 chez le coutelier castrais Firmin Esprit Huc (Perpignan, 11 août 1770 – Castres, 28 juillet 1840). Fils d'un coutelier perpignanais, celui-ci était arrivé à Castres en 1799, venant probablement de Béziers. Il s'y était marié le 20 nivôse an VIII (10 janvier 1800) avec une jeune fille de la région, Marie Ronier (Ronier selon sa signature, Rogné, Ragné ou Rognier selon les actes), originaire de Puylaurens et habitant Castres. Il tient boutique dans la Grand' Rue menant de la Place à l'Albinque.

À l'issue de son apprentissage, Jacques Soler reste quelques mois comme ouvrier chez son maître puis entreprend son tour de France. Nous donnons ci-dessous la transcription des principales mentions figurant dans son livret, en conservant l'orthographe (ce qui permet d'observer le degré d'instruction d'un artisan, qu'il soit du sud ou du nord de la France). Son itinéraire peut ainsi être reconstitué.

J'ai soussigné et déclare que le sieur Solé jaque ayant contracté avec moi pour son aprantissage pendant lespasse de trante mois et qu'il a rempli son devoir en honnette homme pendant le dit temps. Je déclare en outre que je nai rien a réclamer envers ces parens. Ils ont très bien satisfet a ces engagement sans que je puisse rien réclamer.

a Castres le 3 juillet 1823 - Huc



Je sousigne et declare que li sieur Jaques Soulé a travaillé l'espace de neuf mois en qualite d'ouvrier et quil cest comporté en brave et honnête garçon. En foi de quoi je lui et delivré le presant

a Castres le 3 juillet 1823 - Huc

Je sousigne et déclare que le sieu Jacques Soulé a travaillé chemois et quil set comporte an brave gason an foi de quoi je lui et de livre le présant dont je l'ai a quite de tout.

a Narbonne le 15 août 1823 - Ruas coutalier

Je déclare que le nommé Solé à travaillé chez moy l'espace de quinze jour et quil sest comporté en brave et honnête garçon

Cavaillon six 7^{bre} 1823 - Maupoix coutellier

Je sousigne et déclare que le nome Solé a travaillé l'espace de deux mois chez moy et quil sest comporté en honnête homme

Marseille ce 24 octobre 1823 - Peisson h^{ty} maitre coutelier

Va pour Lyon

Je declare que le dit Solai a travaillé che moi les pase de disvui jour en ouctomme

Ladet [?]

Je soussignez et déclare que le nomme Jacques Solaire à travaillier chez moi l'espace de six mois et demi en qualite d'ouvrier coutellier avec toute la bravoure, l'honnéteté et la fidélité, ainsi que la plus grande assiduité a son travail, et une régularité de conduite qui me fait regretter son départ, en foi de quoi je signe le présent pour lui valoir ce que de droit

À Tarare ce 27 juin 1824 - Parisot (maitre coutellier)

Je sousigné que le S^r Solaire jaque a travailleez chez moi l'espace d'un mois et demi en qualite d'ouvrier coutellier et quil s'est comporté avec honneur. En foi de quoi je lui et delivré le presant pour lui servir ce que de raison.

Moulins le vingt-un aout 1824 - Sionnet

Je soussigné et déclare que le sieur Soler Jaques a travaillé chez moi l'espace de six mois et quil c'est comporté en parfait honnête homme, en foi de quoi je lui est signé le presant pour lui servir ainsi que de reson

a Castres le 14 mars 1825 - F. Huc

Je certifie que le sieur Solaire a travaillé chez moi deux mois quil c est comporté honnetemen

Moulins le 30 may 1825 - Sionnet

Je cerifie que le nommé Solaire a travaillier chez un mois ils comporter en homme d'honneur dou je lui ait delivré le presant certificat

a Nemours le 26 juin 1825 - Doigneau

Je certifie que le nommé Sollair a travaille chez moi un mois et qu'il c'est conduit honnêtement

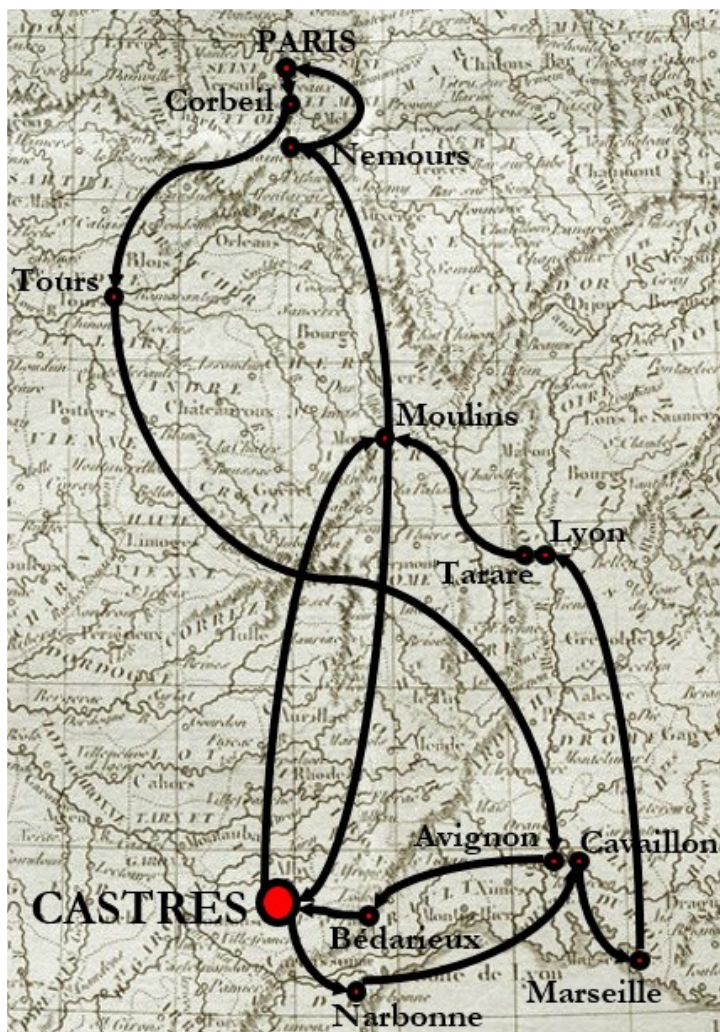
.... Durand [???]

Passé du 3 janvier 1826 [à Paris probablement]

Je certifie que Monsieur Soler a travailler chez moi l'espace de cinq mois et c'est comporter en parfait honnête homme

Fréjacque coutelier - à Paris le cinq mars 1826
(Fréjacque est coutelier enclos de la Madeleine)

Vu passer à Paris et part pour Castres ce 29 mars 1826



Je certifie que Monsieur Soler a travaillé chez moi l'espace d'un mois et il se comporte en parfait honnête homme.

Corbeil le 1 mai 1826 - Groseil

Le porteur a déclaré se rendre à Castres (1^{er} mai 1826)

Je certifie que le nommé Soler a travaillé chez moi l'espace de deux mois et de mis dou je lui delivre le present quilles cest comporter en honnête homme

Tours le 15 jullier 1826 - Gillot

Je certifie et déclare que M^r Soler Jaques a travaillé chez moi l'espace de deux mois et qui sest comporté en honnêtes hommes et quil a toujours été assidue a son travail et honnêtes envers tout le monde c'est pourquoi je lui est delivré le present

Avignon le 10 novembre 1826 - Vernet

Je certifie et declare que Mr Solere jaque a travailler che moi l'espace de deux mois et quil setcomporte en honnête homme et quil a toujours été assidu a son travail et humilier anver tous de la maison cet pour quoi je lui est delivere le present

a Bedarieux le 1 janvier 1827 - Etienne Combescure

Je certifie declare que Monsieur Solere jaque a travalié se moi l'espace de deus moi en calite douvrie coutelie et an comporte anbravo pour sa. Je lui declare avoir ma sinature

Bédarieux le 26 février 1827 - A^{te} Salles coutelier

C'est en mars 1827 que se termine le tour de France de Jacques Soler. Il a duré trois ans et demi. À son retour, il s'établit comme coutelier à Réalmont. Il s'y marie trois ans plus tard, le 20 février 1830, avec Suzanne Trouan, fille d'un fabricant local, Alexandre Trouan, retiré des affaires et désormais simple propriétaire. Deux enfants naîtront de cette union :

- Jacques Ferdinand Basile (qui porte les prénoms de son grand-père et de son père) le 2 janvier 1831 ;
- Suzanne Marie-Anne Louise (qui porte aussi les prénoms de sa grand-mère et de sa mère) le 1^{er} avril 1832.

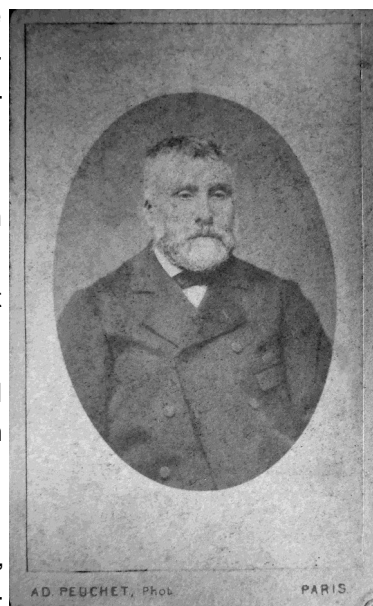
Jacques Soler exerce comme coutelier à Réalmont jusqu'à sa mort, le 12 avril 1867, dans une maison de la rue Droite (l'actuelle rue Jean-Jaurès). Son épouse lui survit pendant près de dix ans, décédant le 12 avril 1876.

Leur fils, Jacques Ferdinand Basile prend la suite de son père comme coutelier. Il développe considérablement son commerce : de coutelier il devient quincaillier, négociant, vendeur de machines agricoles et même armurier. S'il connaît la réussite en affaires, son mariage s'avère un échec : son épouse et ses deux filles meurent au bout de quelques années. Resté sans descendance, Jacques Ferdinand laisse son commerce vers 1908 à l'un de ses neveux, Ludovic Durand. Il décède à 82 ans le 1^{er} février 1913. Par testament, il exprime sa reconnaissance à tous ceux qui l'ont aidé dans ses vieux jours (il était hémiplegique), apporte à la ville de Réalmont la belle maison qu'il avait aménagée à Sans-Goust, aux environs de la ville, à la condition d'y établir le logement des pauvres... ou bien d'y construire un hôpital et institue pour son légataire universel le fermier de la propriété qu'il possédait à Saint-Hilaire, près de Graulhet.

Sa sœur cadette, Suzanne Marie Anne Louise, devient religieuse chez les Sœurs de la Charité et passe l'essentiel de son existence en Amérique du Sud.

Ainsi disparaît la famille Soler, famille qui avait réussi son intégration dans la société française, dont le dernier membre a fait preuve d'une grande générosité.

Jacques Ferdinand Soler et sa sœur religieuse >>>

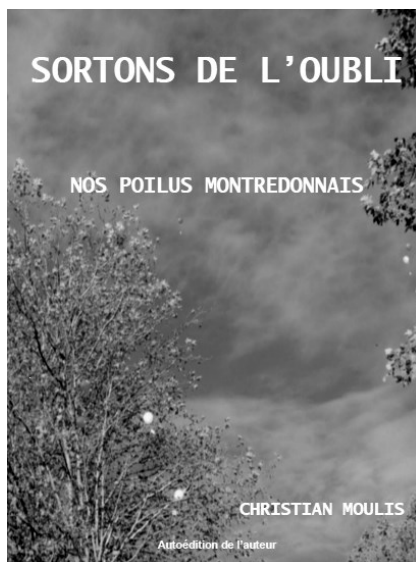


***** CONFÉRENCES DE DÉCEMBRE 2020 *****

Devant les incertitudes actuelles (disponibilité des salles, autorisation de réunions), nous sommes contraints d'annuler la conférence prévue le lundi 7 décembre.

Si les conditions le permettent, nous essaierons d'organiser une conférence le mardi 15 décembre à la Médiathèque. Vous serez informés par courriel de son existence et de son sujet.

Nous sommes, de même, dans l'incapacité de fixer le programme de conférences du 1^{er} trimestre 2021.



Une publication de l'un de nos membres :

Christian Moulis

**SORTONS DE L'OUBLI
NOS POILUS MONTREDONNAIS**

1914 : embrassades pour un départ... Le Front ! Froid, pluie incessante, neige, ou chaleur torride... Boue épaisse où l'on s'enfoncé, ou sol sablonneux et aride... Comment et quand se déplacer... et gagner du terrain ? Attaquer ou se défendre ? Nouvelles armes, nouvelles maladies, gueules cassées... Enfer déchaîné ou royaume de la mort...

Surmené, affamé, assoiffé, le militaire obéit aux ordres et méprise le danger.

1918 : revenir ! Quand ? Lire les noms des camarades sur un Monument... en compter 161 !

Qui les Américains surnomment-ils Cher Ami ?

31 décembre 1794 : la fin d'un « confinement »

En 1793, la Terreur s'est abattue progressivement sur la ville de Castres. La visite des commissaires de la Convention nationale Bô et Chabot, le 23 avril 1793, entraîna une première vague d'arrestations. *Le 1^{er} octobre 1793, comme le dit l'avocat Jean-Jacques Pujol, sous prétexte de sureté générale, toutes les personnes de Castres qui jouissaient d'une bonne réputation, tant hommes que femmes, furent légalement arrêtées comme suspectes et mises dans des maisons de détention. Pour cet effet on érigea le grand et le petit séminaire en prisons pour les hommes, le couvent des capucins et ensuite la maison neuve de Baudecourt pour les femmes, et la maison de feu M. de Cambon pour les enfermés de l'un et de l'autre sexe.* Environ 450 personnes furent détenues dans ces cinq maisons, sans comprendre les prêtres détenus à la Chartreuse, ni nombre d'autres personnes, prêtres ou autres, enfermées dans les trois prisons de la ville (Tour Caudière, Palais épiscopal, église de la Trinité).

Les détenus devaient se procurer leur nourriture et celle de leurs gardiens. Il leur était souvent interdit de se détendre dans les jardins, de communiquer avec l'extérieur. Ils étaient soumis à de multiples brimades et vexations. Ils craignaient même parfois pour leur vie...

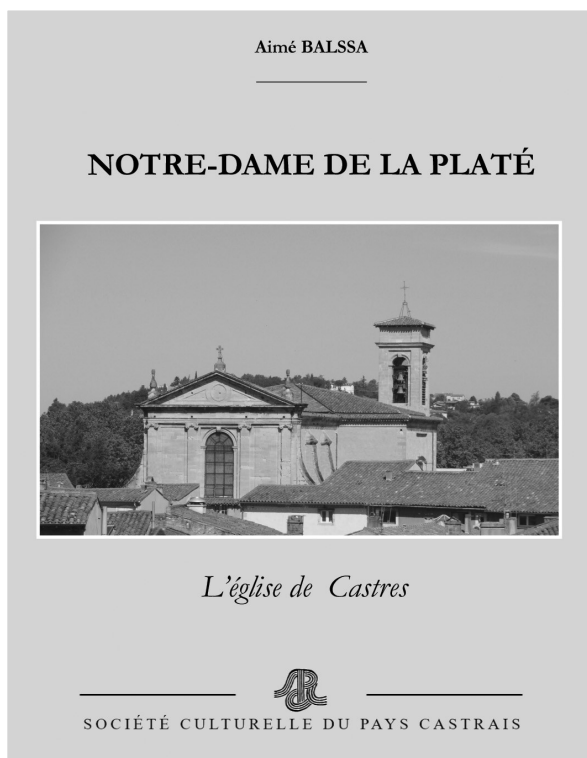
Ils ont résisté à ce « confinement » jusqu'au 31 décembre 1794, soit pendant quinze mois !

Que représente notre propre confinement en regard du leur ?

La Société culturelle publiera au cours des prochains mois une transcription du manuscrit de Jean-Jacques Pujol relatant « à chaud » les événements intervenus à Castres pendant la période révolutionnaire.

***** PARUTION *****

La Société culturelle publie :



Aimé Balssa

NOTRE-DAME DE LA PLATÉ

L'église de Castres

Un livre de 294 pages 18 x 24 cm illustré en noir et blanc et couleurs, couverture quadrichromie pelliculée.

Prix : 20 € (26 € franco de port)

ISBN : 978 2 904401 84-8

Fondée à Castres au IX^e siècle, l'église Sainte-Marie puis Notre-Dame de la Platé a occupé au cours du Moyen Âge une place discrète à l'ombre du monastère bénédictin voisin et de son abbatale, puis, après 1317, de l'évêché et de sa cathédrale. Jusqu'aux guerres de Religion, elle s'est satisfaite d'un rôle de succursale citadine de Saint-Jean de Bordelles, église la plus ancienne de la contrée.

Détruite lors de ces guerres, elle fut plusieurs fois reconstruite, modestement tout d'abord, puis de façon plus importante au

milieu du XVIII^e siècle, après le retour conscient puis forcé des Réformés dans son giron. Elle est connue alors comme « l'église de Castres », celle des nobles, bourgeois et commerçants de la rive droite de l'Agout, affichant son militantisme catholique mais soucieuse de son autonomie face au chapitre de Saint-Benoît dont elle relevait. Après les années difficiles de la Révolution, elle a repris son rôle, s'embellissant au cours des ans, se dotant d'un orgue et d'un carillon constamment développés depuis lors.

Si elle a perdu nombre de ses paroissiens influents, résidant désormais hors du centre ville, si elle a vu son territoire se réduire au fil des années, Notre-Dame de la Platé n'en reste pas moins un édifice cher au cœur des Castrais. À l'issue d'une période de fermeture de 25 années et d'une totale restauration, elle peut à nouveau dévoiler son charme discret, gardant une fonction religieuse, mais devenant aussi un monument majeur du projet touristique et culturel castrais.

Ce livre présente dans le détail son parcours tumultueux depuis près de douze siècles, et décrit ses nombreux atouts

Le livre est disponible dès maintenant . Il pourra être acquis dès la réouverture des magasins chez notre secrétaire Didier Serres (5 rue de l'Hôtel-de-Ville) ou commandé en envoyant un chèque 26 € (port inclus) à l'ordre de la Société culturelle du Pays Castrais, 8 place Soult, 81100 CASTRES.

Par la même occasion, vous pourrez acquérir nos dernières publications - et les précédentes - actuellement « confinées » dans nos locaux. **Pensez-y pour vos cadeaux de fin d'année :**

La cathédrale Saint-Benoît et le palais épiscopal, d'Aimé Balssa (19 €)

Tuileries et briqueteries de Castres à travers les âges, de Geneviève Rey (15 €)

Cahier n° 44 - ***Puech-Auriol - De Campaliergues à Puech-Auriol***, de Samuel Montagne (12 €)

Cahier n° 45 - ***Les cimetières protestants en Pays Castrais***, d'Émile Farenc (10 €)

Cahier n° 46 - ***L'explosion de Mélou (18 juillet 1918)***, d'André Minet (12 €)

Cahier n° 47 - ***Les Établissements Henri Viala***, d'Aimé Balssa (12 €)

Vos achats seront pour nous un réel encouragement pour poursuivre notre mission éditoriale.